

REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DU 4 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance

Adopté le 19 septembre 2019¹

1. Accueil et participation à la séance du matin	2
2. Adoption de l'ordre du jour	2
3. Points divers	2
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019	3
5. Présentation du ministère de l'Intérieur: « Protection des données à l'ère du numérique »	3
6. Accueil et participation à la séance de l'après-midi	4
7. Présentation du SGDSN : « Exemple de programme biologique offensif - les réglementations de sûreté biologique »	4
8. Examen de 4 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM	4
9. Date et lieu des prochaines réunions	5
ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé.....	6

¹ Peuvent se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de séance les membres qui étaient présents lors de la séance dont il rend compte, et qui sont présents ou représentés lors de la séance d'adoption.

1. Accueil et participation à la séance du matin

Le Président du Comité scientifique (CS) du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) accueille les participants à la séance du matin, listés ci-dessous.

Membres du Comité scientifique du HCB :

- présents :

Jean-Christophe Pagès, Président, Claudine Franche, Vice-présidente, et par ordre alphabétique des noms de famille :

Claude Bagnis, Marie-Anne Barny, Bruno Chauvel, Denis Couvet, Elie Dassa, Philippe Guerche, Joël Guillemain, Guillermina Hernandez-Raquet, Jamal Khalife, Bernard Klonjkowski, François Lefèvre, Olivier Lemaire, Didier Lereclus, Rémi Maximilien, Didier Nègre, Sergio Ochatt, Xavier Raynaud, Catherine Regnault-Roger, Michel Renard, Patrick Saindrenan, Pascal Simonet, Marie-Bérengère Troadec, Bernard Vaissière, Hubert de Verneuil, Jean-Luc Vilotte.

- absents, représentés :

Frédérique Angevin (représentée par B. Chauvel), Pascal Boireau (vice-président, représenté par B. Klonjkowski), Cécile Collonnier (représentée par C. Franche).

- absents, excusés :

Avner Bar-Hen, Thierry Brévault, Barbara Demeneix (démissionnaire), Marc Lavielle, Valérie Le Corre, François Lefèvre, Eliane Meurs, Nadia Naffakh, Jean-Louis Noyer (démissionnaire), Tristan Renault.

Membres du secrétariat du HCB :

Flore Biteau, Catherine Golstein.

Plus de la moitié des membres du CS du HCB (c'est-à-dire 20 ou plus) sont présents ou représentés. Conformément au règlement intérieur du HCB, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, reproduit en annexe, est adopté sans changement.

3. Points divers

- Le président indique qu'il n'a toujours pas reçu d'information officielle concernant le rapport de la mission d'inspection du HCB et l'avenir du HCB. Il indique qu'en l'absence de préparation de renouvellement de mandat à ce jour, il est probable que le mandat actuel soit prolongé 6 mois voire un an à partir du 1^{er} janvier 2020.
- Concernant un retour du secrétariat du HCB au 244, Boulevard Saint Germain : le président a reçu l'information qu'il aura une réponse sur ce point en septembre.

- Le compte rendu du meeting EFSA GMO network (Parme, 18-19 juin 2019), auquel un chargé de mission a participé en ligne, a été distribué aux membres du CS. Le meeting a été très dense et les membres sont invités à en prendre connaissance. L'attention des membres est attirée en particulier sur le point concernant la nature des commentaires envoyés à l'EFSA dans le cadre des dossiers « 3 mois »². Entre autres, l'EFSA recommande aux Etats membres de ne pas envoyer de commentaires hors de son périmètre. Après clarification avec les Autorités compétentes, il est clair que le HCB peut toutefois continuer à intégrer dans ses avis des messages hors périmètre de l'EFSA, s'il les considère suffisamment importants. Aux Autorités compétentes de décider s'ils sont transmis ou non à l'EFSA. L'EFSA a l'obligation réglementaire de considérer et publier en annexe de ses avis tout commentaire transmis par les Etats membres, quitte à simplement préciser qu'un commentaire se situe hors de son périmètre d'évaluation.
- Un point est fait sur le document consensus de l'OCDE en cours d'élaboration sur l'utilisation de considérations environnementales dans l'évaluation des risques associés à la dissémination de plantes transgéniques. Comme prévu, une conférence téléphonique organisée par l'OCDE a eu lieu le 7 juin. Dans leur ensemble, les propositions du HCB semblaient y avoir été relativement bien accueillies mais le compte rendu officiel souligne que de nombreux points restent encore ouverts à la discussion. Les différentes délégations devront interagir pour parvenir à un consensus et finaliser le texte principal d'ici la fin de l'été. Il est notamment demandé au HCB de faire une nouvelle proposition pour intégrer les points précédemment proposés au sein du texte principal (paragraphe 2) dans les différentes annexes. Il est notamment question de transfert de gène horizontal et développement de résistances. Les membres donnent leur accord pour intégrer le premier dans l'annexe sur les fonctions du sol et le second dans l'annexe sur les pratiques culturales, en y associant les notions de durabilité des pratiques et de bien commun. Une proposition concise sera faite pour validation par voie électronique. Les annexes manquantes devraient être soumises d'ici la fin juillet, pour un retour de notre part début septembre.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019

Le procès-verbal de la séance du CS du 16 mai 2019 est adopté sans modification.

5. Présentation du ministère de l'Intérieur: « Protection des données à l'ère du numérique »

Sur leur proposition, les agents du ministère de l'Intérieur font une présentation relative à la protection des données à l'ère du numérique aux membres du CS du HCB. L'objectif de cette présentation était de sensibiliser les membres du CS quant aux risques de malveillance et/ou de captation des données sensibles, y compris les expertises. Une série de mesures et de conseils pratiques a été proposée aux membres du CS.

² Les dossiers dits « 3 mois » désignent les dossiers qui viennent d'être déclarés valides par l'EFSA, pour lesquels les Etats membres ont trois mois pour contribuer à l'évaluation de l'EFSA par l'envoi de commentaires ou demandes d'information ciblés.

6. Accueil et participation à la séance de l'après-midi

Le Président du CS du HCB accueille les participants à la séance de l'après-midi, listés ci-dessous.

Membres du Comité scientifique du HCB :

- présents :

Jean-Christophe Pagès, Président, Claudine Franche, Vice-présidente, et par ordre alphabétique des noms de famille :

Claude Bagnis, Marie-Anne Barny, Bruno Chauvel, Elie Dassa, Philippe Guerche, Joël Guillemain, Guillermina Hernandez-Raquet, Jamal Khalife, Bernard Kloujowski, François Lefèvre, Olivier Lemaire, Didier Lereclus, Rémi Maximilien, Didier Nègre, Sergio Ochatt, Xavier Raynaud, Catherine Regnault-Roger, Michel Renard, Patrick Saindrenan, Pascal Simonet, Marie-Bérengère Troadec, Hubert de Verneuil, Jean-Luc Vilotte.

- absents, représentés :

Frédérique Angevin (représentée par B. Chauvel), Pascal Boireau (vice-président, représenté par B. Kloujowski), Cécile Collonnier (représentée par C. Franche).

- absents, excusés :

Avner Bar-Hen, Thierry Brévault, Denis Couvet, Barbara Demeneix (démissionnaire), Marc Lavielle, Valérie Le Corre, François Lefèvre, Eliane Meurs, Nadia Naffakh, Jean-Louis Noyer (démissionnaire), Tristan Renault, Bernard Vaissière.

Membres du secrétariat du HCB :

Flore Biteau, Catherine Golstein.

Plus de la moitié des membres du CS du HCB (c'est-à-dire 20 ou plus) sont présents ou représentés. Conformément au règlement intérieur du HCB, le quorum est atteint.

7. Présentation du SGDSN : « Exemple de programme biologique offensif - les réglementations de sûreté biologique »

L'exposé comportait des illustrations d'actions de malveillance biologique, programmes d'armes biologiques, et un historique des risques et accidents induits par la mise en œuvre de ce type d'approches. Les intervenants ont par ailleurs rappelé que les accords internationaux avaient pour objectif l'interdiction de ces programmes.

8. Examen de 4 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM

Le HCB a été saisi le 22 mai 2019 par les autorités compétentes françaises (le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) d'une demande d'avis relative à l'habilitation de 4 agents de la Direction régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, d'Occitanie, pour leur compétence à rechercher et constater les infractions aux dispositions de l'article L.533-3 relatif à la dissémination volontaire d'OGM à toute autre fin que la mise sur le marché.

Un expert rapporteur, en charge de l'examen des 4 candidatures, présente son analyse sur la base d'un rapport d'expertise et des CV des candidats, préalablement diffusés aux membres.

Le CS du HCB émet un avis favorable quant à l'habilitation des 4 agents.

9. Date et lieu des prochaines réunions

- séance du sous-comité confiné du CS : le mercredi 18 septembre à partir de 14h.
- séance du CS disséminé : le jeudi 19 septembre de 9h30 à 17h30.

ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé

- 9h15 *Café d'accueil dans la salle de réunion*
Signature de la fiche de présence du matin
- 9h30 Ouverture de la séance par le Président du Comité scientifique, Jean-Christophe Pagès
Adoption de l'ordre du jour
Points divers
- 9h55 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2019**
- 10h Présentation du ministère de l'Intérieur: « Protection des données à l'ère du numérique ».**
- 12h *Pause déjeuner*
- 13h15 *Café dans la salle de réunion*
Signature de la fiche de présence de l'après-midi
- 13h30 Présentation du SGDSN: « Exemple de programme biologique offensif - les réglementations de sûreté biologique ».**
- 14h30 Examen de 4 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM.**
- 14h58 au plus tard *Date et lieu des prochaines réunions*
- 15h au plus tard Clôture